

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit avril deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/04/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2010 – 052 : CONVENTION FINANCIERE REUNION FISCALITE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que le 30 mars 2010, à l'initiative des communautés de communes Briance – Combade, de Noblat et des Portes de Vassivière, une soirée d'information sur la réforme de la fiscalité a été organisée à l'attention des conseillers municipaux.

Monsieur le Président explique que, lors de la réflexion sur l'organisation de cette réunion, les présidents des trois intercommunalités avaient convenu de partager les frais de l'intervenant.

Monsieur le Président donne lecture de la convention qui autorise la Communauté de Communes de Noblat à payer directement et en totalité la prestation de Monsieur JULLA du cabinet Ressources Consultants Finances et à se faire rembourser, en partie, par les deux autres collectivités.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Autorise** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 09 avril 2010

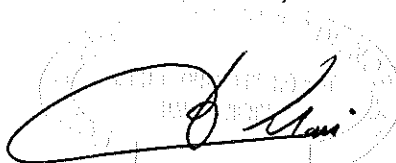
Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 12/04/2010

Le Président,

A circular official stamp of the Communauté de Communes de Noblat is visible behind the signature. The signature is in black ink and appears to read 'J. LEBLOIS'.

Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : Convention financière - réunion fiscalité

Date de transmission de l'acte : 12/04/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 12/04/2010

Numéro de l'acte : 2010-052 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100409-2010-052-DE

Date de décision : 09/04/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers